



LA MAIRE

MAIRIE LE COUDRAY-MONTCEAUX

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2023/34

(Services techniques)

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT POUR L'INSTALLATION D'UNE BASE VIE
AU 36 RUE VAGABONDE**

La Maire de la Commune du Coudray-Montceaux,

Vu les articles L 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise JCP ENTREPRISE relative à l'installation d'une base vie au n°36 rue Vagabonde afin de réaliser des ravalements de façade Passage des Ménestrels et Place de la Fontaine,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre la réalisation du déménagement et assurer la sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : Pour les besoins des travaux prévu du 13 mars au 30 juin 2023 :

Le stationnement sera interdit au droit du 36 rue vagabonde.

La vitesse sera limitée à 30 Km/h et la chaussée sera rétrécie.

Des dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne pour la circulation des véhicules. La libre circulation des piétons sera conservée.

Article 2 : L'affichage des arrêtés municipaux est interdit sur le mobilier urbain (éclairage public, feux tricolores, potelets ...).

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par affichage sur les panneaux, barrières et balisages disposés aux endroits convenables par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à la Gendarmerie de Mennecey et au service de la Police Municipale, lesquels sont chargés chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait au Coudray-Montceaux, le 27 février 2023.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié le

Madame Aurélie GROS
Maire du Coudray-Montceaux
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
Conseillère régionale d'Ile de France

